

Proposition exploratoire de Revenu Québec en réponse aux demandes de LANEQ concernant le maintien de la parité entre les conditions de travail et le régime de négociation des avocats et notaires de Revenu Québec par rapport aux avocats et notaires de la fonction publique.

Revenu Québec propose de prévoir le texte suivant à une lettre d'entente intégrée à la convention collective 2015-2020 des avocats et notaires de Revenu Québec :

Advenant que des modifications interviennent au cours de la durée de la convention collective 2015-2020 concernant les avocats et notaires de la fonction publique, Revenu Québec s'engage à entreprendre des discussions avec LANEQ afin de convenir de modifications équivalentes.

ou

Advenant que des modifications interviennent au cours de la durée de la convention collective 2015-2020 concernant les avocats et notaires de la fonction publique, Revenu Québec s'engage, après discussions avec LANEQ, à soumettre une demande au Conseil du trésor afin de rendre ces modifications applicables à ses avocats et notaires en tenant compte des adaptations nécessaires.